

SALARIÉS ENTREPRISE

TRAJETS PERSONNELS 1 AN DE TÉLÉPÉAGE OFFERT*



Avec cette offre privilégiée, le CE de votre entreprise vous fait bénéficier de tous les avantages du télépéage. Votre badge personnel vous sera envoyé à domicile en 72 h**.

SIMPLE



DU TEMPS GAGNÉ AU PÉAGE

Vous empruntez les voies réservées et les voies  sans arrêt (30 km/h).



VALABLE PARTOUT EN FRANCE

Votre badge télépéage est accepté sur l'ensemble du réseau autoroutier national.



SANS ENGAGEMENT

Vous êtes libre de résilier sans préavis et sans frais, du jour au lendemain.



ESPACE CLIENT +

Consultez vos factures sur Internet dans votre Espace client personnel et sécurisé et gérez votre compte.



PAIEMENT DIFFÉRÉ

Vos frais de péage sont prélevés seulement le mois suivant.



PARKING FACILE

Votre badge est accepté dans plus de 250 parkings  en France.



Chaque mois, grâce à votre **Espace client +**, vous bénéficiez d'**offres privilégiées exclusives**.

* Hors frais de péage. Offre valable jusqu'au 31/12/2015, réservé aux personnes non titulaires du badge, dans la limite d'un badge. Les frais de gestion mensuels de 2,20 € TTC/mois en e-facture et 2,70 € TTC/mois avec envoi d'une facture papier sont offerts pendant 12 mois consécutifs, que le badge ait été utilisé ou pas. ** Délai généralement constaté en heures ouvrées à réception du dossier. Frais d'expédition de 4 € TTC vers la France métropolitaine et 11 € TTC vers l'étranger.

ÉCONOMIQUE

LE TÉLÉPÉAGE GRATUIT PENDANT 1 AN

> LA 1^{re} ANNÉE

Frais de mise en service offerts (soit 11 €)

Frais de gestion offerts (à partir de 2,20 €/mois)

> À PARTIR DE LA 2^e ANNÉE

Vous continuez de profiter de votre badge personnel quand vous voulez, et sans engagement.

Vous ne payez que les mois où vous l'utilisez.



> Comment obtenir votre badge ?

- > Espace clients APRR
- > 36 20 dites Liberté (0,15€/mn)